

Jeunesse et Sports

REF : DJS2012022

Signataire : MB/NL

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

OBJET : Participation du chargé de mission du Conseil Local des Jeunes à la délégation à Beit Jala (Palestine) et Gilboa (Israël) pour encadrer le groupe de jeunes de la ville d'Aubervilliers du 15 au 25 septembre 2011.

EXPOSE :

Un groupe de 18 jeunes adultes d'Aubervilliers s'est engagé dans la préparation d'un projet collectif pour poursuivre sa collaboration sur la question du « vivre ensemble » avec les partenaires palestiniens et israéliens par des réalisations communes. Un séjour encadré par N. SKIKER – chargé de mission du Conseil Local des Jeunes - a été organisé par le service jeunesse du 15 au 25 septembre 2011, qui avait pour objectif de créer des espaces citoyens permettant à chacun(e) d'enrichir sa réflexion personnelle au contact des autres, notamment par la rencontre, le partage et la réflexion menée ensemble en intégrant les préoccupations de la Cité.

L'ambition de ce séjour était de nouer et de pérenniser le dialogue entre les jeunes d'Aubervilliers, de Beit-jala, de Gilboa , partenaires de plusieurs années à savoir l'association de Beit Ham et de Beit Berl Collège.

A ce titre, une délégation de la ville composée notamment du Maire Adjoint à la jeunesse et aux sports et du directeur du cabinet du Maire a participé à cette initiative pour représenter la ville et pour confirmer sa volonté politique de pérenniser le dialogue interculturel entre les différentes communautés.

L'indemnité forfaitaire d'un montant journalier de 222 dollars US (176 euros) fixée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes n'a pas été sollicitée, par erreur, pour N. SKIKER dans la délibération présentée au Conseil Municipal du 22 Septembre 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de cette indemnité forfaitaire de 222 dollars US (176 euros) en faveur de N. SKIKER ayant participé à la délégation à Beit Jala et à Gilboa du 15 au 25 septembre 2011.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2012022

Signataire : MB/NL

OBJET :Participation du chargé de mission du Conseil Local des Jeunes à la délégation à Beit Jala (Palestine) et Gilboa (Israël) pour encadrer le groupe de jeunes de la ville d'Aubervilliers du 15 au 25 septembre 2011.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois modifiées n°92-125 du 6 février 1992 et n°95-115 du 4 février 1995 relatives à la coopération et au développement international,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en Palestine signé le 27 novembre 1997,

Vu la délibération du 22 septembre 2011 portant sur l'envoi d'une délégation à Beit Jala en Palestine pour représenter la ville à la signature du contrat de jumelage entre Léna (Allemagne) et Beit Jala,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de l'encadrement du groupe de jeunes de la délégation par Nour-eddine Skiker, Chargé de mission du Contrat Local des Jeunes,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE : la participation de Monsieur Nour-eddine Skiker, chargé de mission du Conseil Local des Jeunes, à la délégation à Beit Jala et Gilboa, pour encadrer le groupe de Jeunes de la ville d'Aubervilliers du 15 au 25 Septembre 2011.

DECIDE : que l'indemnité forfaitaire d'un montant journalier de 222 dollars US (176 euros) selon les tarifs pratiqués par le Ministère des affaires étrangères européennes sera versée pour cette période à Nour-eddine Skiker, chargé de mission.

DIT : que la dépense sera inscrite dans le budget à l'imputation : frais de mission 602-6256 – 020.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/07/2012

Publié le : 19/07/2012

Certifié exécutoire le : 20/07/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué